

Conseil du 20^e arrondissement
Séance du mercredi 3 novembre 2021

**Vœu relatif aux travaux dans les établissements scolaires permettant les économies d'énergie et
l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage**

Vœu de l'exécutif

Considérant le nombre d'établissements scolaires à Paris (plus de 600) qui représentent une majorité des équipements recevant du public dépendant du patrimoine parisien géré par la Ville de Paris ;

Considérant que la réussite éducative dépend aussi des bonnes conditions d'accueil des établissements ;

Considérant l'ancienneté de nombreux bâtiments scolaires et la nécessité de leur rénovation régulière ;

Considérant les besoins de réaliser des travaux de sécurité bâtementaire assurés en priorité première par la Ville ;

Considérant le réchauffement des températures et le besoin d'adapter les bâtiments recevant du public aux enjeux climatiques et de rafraîchissement des espaces intérieurs (locaux classes) et extérieurs (comme les cours) ;

Considérant les objectifs ambitieux en matière de rénovation du patrimoine parisien dans le respect du Plan climat ;

Considérant les constats de la Cop 26 sur les besoins urgents d'intervenir pour réduire notre impact carbone ce qui passe notamment par la rénovation des bâtiments (meilleure isolation, végétalisation, îlot de fraîcheur/cour oasis, etc.) ;

Considérant que les écoles représentent un lieu d'accueil pour les jeunes et désormais un lieu de centralité de la ville du quart d'heure permettant d'accueillir aussi les habitants avec l'ouverture au public des locaux et des cours Oasis ;

Considérant les efforts annuels conséquents mis par la ville de Paris en terme d'investissement pour réaliser des travaux sur son patrimoine et en particulier les écoles ;

Considérant le peu d'investissement de l'État en matière de rénovation énergétique en particulier du patrimoine géré par la ville de Paris ;

Considérant la mise en place de plusieurs Contrats de performance énergétique (CPE) depuis 2016 qui ont permis d'accélérer les travaux d'efficacité énergétique et de diminuer les consommations énergétiques de bâtiments ;

Considérant la mise en œuvre d'un programme de réalisation de cours oasis, dont l'objectif est partagé et souvent salué par les communautés éducatives, les élèves et leurs parents ;

Considérant le rythme annuel des Visites fonctionnelles d'architecture (VFA) à assumer par le personnel des Sections locales d'architecture (SLA) de la Ville pour pouvoir mener à la fois de projets de rénovations et les interventions ponctuelles pour les réparations du quotidien ;

Considérant l'accumulation des demandes par les responsables d'établissements pour de multiples interventions en lien avec la sécurité et le confort des élèves, des enseignements et du personnel (plomberie, sécurité, petits travaux etc.) ;

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- la ville de Paris adapte ses moyens au regard des fortes ambitions de rénovation globale face aux enjeux à la fois d'entretien bâtementaire et climatiques en priorisant les quartiers populaires,
- le suivi des économies énergétiques (après travaux et dans le cadre des CPE) des établissements scolaires soit communiqué dans les arrondissements,
- une programmation de nouveaux aménagements de cours oasis soit communiqué à l'attention des élu.es des Conseils d'arrondissement avec un dispositif de suivi annuel.